



L'AMERICAN FEDERATION OF MUSICIANS RÉAGIT AUX RÉSULTATS DE LA CONSULTATION MENÉE AUPRÈS DES MEMBRES DE LA GUILDE DES MUSICIENS ET MUSICIENNES DU QUÉBEC

MONTREAL, QUÉBEC - Le 13 juin 2014 – Faisant suite à la tenue d'une consultation initiée par la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec quant à une éventuelle désaffiliation de l'*American Federation of Musicians of the United States and Canada* (« AFM »), cette dernière désire faire part de ses réactions.

Malgré la campagne orchestrée depuis la décision en assemblée générale de la Guilde, le 19 décembre 2013, de tenir cette consultation, les résultats dépassent à peine la majorité simple avec 46,6 pourcent des membres ayant voté contre la désaffiliation. Or, pour qu'une désaffiliation puisse effectivement survenir, il faudrait maintenant plus des deux tiers des membres en assemblée générale amendent les statuts et se prononcent en faveur d'un tel geste.

« L'industrie de la musique ne fait pas exception à plusieurs segments de l'économie qui évoluent de plus en plus dans un contexte de mondialisation. Les musiciens sont davantage appelés à se déplacer et à exercer leur métier à l'étranger. L'AFM représente une force qui offre un pouvoir de négociation inégalé tout en respectant les spécificités régionales, » a déclaré Alan Willaert, vice-président FAM, Canada.

Il est à noter qu'en cas de désaffiliation, la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec a été informée qu'elle serait tenue de remettre, entre autres, l'ensemble de ses dossiers, biens et actifs à la AFM.

« Les résultats de la consultation permettent de conclure sans équivoque que la Guilde doit maintenant se concentrer sur sa vocation première qui est celle de représenter nos membres. Nous souhaitons que cet épisode soit maintenant derrière nous et que nous puissions ensemble travailler dans le meilleur intérêt de tous les membres de la FAM basés au Québec, » a conclu monsieur Willaert.

À propos de l'AFM

Depuis 1905, la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec est une section locale de l'*American Federation of Musicians of the United States and Canada*.

L'AFM s'appuie sur la force de ses 90 000 membres dont près de 17 000 sont au Canada. L'AFM et ses 25 sections locales au Canada négocient des ententes de travail qui protègent ses membres, travaillent à la protection de la propriété de la musique enregistrée et maintient en place des avantages sociaux comme les soins de santé et les prestations de retraite.

En plus des négociations contractuelles, la FAM offre une gamme complète de services spécialisés, allant des pratiques et méthodes relatives à l'immigration, des enregistrements ou encore des tournées. De plus, elle intervient activement auprès des gouvernements au sujet de la protection des droits d'auteurs et aussi pour ce qui est d'intérêt pour les musiciens professionnels vivant au Canada. L'AFM aide ses membres à tirer le meilleur des opportunités professionnelles qui se présentent tout en favorisant un meilleur environnement de travail à toutes les étapes de leur carrière.

Pour plus d'informations, veuillez visiter notre site www.afm.org